

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5135 - Vendredi 05 Juin 2026 - Prix : 200 Fc

FRAUDES SOCIALES :

La caisse de retraite tire la sonnette d'alarme



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraladjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l océan.
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02

18 Dhul-Hedja 1447
Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Juin 2026

Lever du soleil:

06h 21mn

Coucher du soleil:

17h 49mn

Fadjr : 05h 09mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 04mn

Maghrib: 17h 52mn

Incha: 19h 06mn



CRISE AU CHN EL-MAAROUF :

Les contractuels dénoncent le non-respect du protocole d'accord

Jeudi 4 juin, les paramédicaux contractuels du CHN El-Maarouf ont envahi les escaliers à l'entrée du bâtiment du ministère de la santé et de la protection sociale, à Moroni, pour dénoncer la non-application du protocole d'accord du 28 avril dernier.

Une sortie de crise avait pourtant été obtenue fin avril. Signé le 28 avril dernier entre le ministère de la santé et le collectif du personnel soignant contractuel, le protocole prévoyait une reprise immédiate du travail au centre hospitalier national El-Maarouf. Devant la presse, le secrétaire général Soudjay Mohamed, ancien infirmier, saluait la restauration du potentiel humain de l'établissement, tandis que le ministre Ahamadi Sidi Nahouda s'engageait à le faire respecter. Maître Idriss Saandi, avocat du collectif, parlait de revendications majeures entendues, et le porte-parole Zainoudine Ahamada était alors confiant en espérant une réintégration sereine. Mais sur le terrain, l'apaisement a tourné court. Présentés dans leurs services comme convenu, les contractuels se sont heurtés au refus catégorique de plusieurs chefs de service, lesquels ont invoqué une « réorganisation interne » pour les refouler. Face au blocage, la direc-

tion affirmait valider la reprise, mais exigeait que chaque agent remplisse une fiche individuelle, condition préalable rejetée par les grévistes qui défendaient un engagement commun.

Un mois plus tard, le malentendu s'est transformé en défi ouvert à la tutelle. Lors du sit-in d'hier jeudi, le collectif des soignants a accusé la direction du CHN d'avoir déclaré que le protocole « n'est pas le leur », au motif qu'elle n'était pas présente à la signature et ne l'a donc pas paraphé. Conséquence, selon le collectif : les soignants seraient considérés comme bénévoles, non intégrés aux plannings et non rémunérés, à moins d'accepter de remplir le formulaire imposé. « C'est clairement un non-respect de leur part », tranche le porte-parole, Zainoudine Ahamada. La ligne du mouvement n'a pas bougé depuis avril. « Nous sommes un seul corps. Il n'est pas question que certains reprennent pendant que d'autres sont laissés sur le carreau, » Soulignait-t-il.

Aujourd'hui, le ton se durcit face aux intimidations rapportées dans les couloirs : « Comme on nous refuse, alors nous rentrons chez nous, mais qu'ils ne nous sous-estiment point, nos revendications continuent et nous comptons bien avoir gain de cause ! » a déclaré le porte-parole devant les journalistes.



Trois mois sans salaire, des menaces de mise à l'écart, et des services toujours en sous-effectif : la situation replonge l'hôpital de référence dans la pénurie de personnel qualifié. La note de renforcement apportée par le SG Soudjay Mohamed pour appuyer le protocole n'a pas

suffi à imposer l'autorité ministérielle dans les unités de soins. Le collectif attend désormais un document formel qui rappellerait aux chefs de service leur obligation d'appliquer l'accord, et non de le renégocier. Il semble que la grève, elle, reprend du service. Pas les soi-

gnants. Et malheureusement ce sont une nouvelle fois les patients qui vont continuer de payer le prix fort de ce bras de fer aux multiples rebondissements.

Hamdi Abdillahi Rahilie

HORS DU TOP 20 AFRICAIN :

Les Comores misent sur leur ancrage régional

Le classement sur les 20 pays les plus performants d'Afrique en 2026 de Jeune Afrique place les Comores en dehors du top 20, le classement privilégie des poids lourds de l'océan Indien comme Maurice (2ème place). Toutefois, les Comores sont souvent considérées comme l'un des pays les plus performants au sein du marché commun (COMESA).

Alors que les Comores ont récemment attiré l'attention régionale en accueillant la 15ème édition du Forum Économique des Îles de l'Océan Indien à Moroni, le bilan macroéconomique du pays met en lumière les vulnérabilités structurelles d'une économie insulaire dépendante face aux succès de nos voisins de l'Océan Indien. Sur le plan de la croissance, l'économie comorienne montre des signes encourageants de reprise. Les projections pour 2026 de la Banque Africaine de Développement (BAD) anticipent une hausse du PIB à 4,6%, portée par la construction, l'agriculture et le secteur de la pêche. Le PIB par habitant a d'ailleurs franchi la barre des 1

800 USD. Cependant, cette dynamique positive peine à rivaliser avec le niveau de vie de nos voisins, bien que Maurice anticipe un léger ralentissement de son secteur touristique en 2026, son économie diversifiée et son secteur financier en font des champions africains de la performance, solidement ancrés dans le radar des investisseurs internationaux.

Malgré des défis de pauvreté similaires, Madagascar jouit d'un bloc aussi difficile, d'un marché intérieur plus vaste et de ressources minières d'envergure mondiale que l'Union des Comores. Pour combler ce retard face aux leaders du continent, les Comores se distinguent sur leur positionnement stratégique au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Commission de l'océan Indien (COI). Ici, les leaders économiques locaux insistent toujours sur la nécessité de mutualiser les filières agricoles et touristiques régionales. L'enjeu des prochaines années ne sera pas seulement de stabiliser la croissance, mais d'amorcer de profondes réformes fiscales et structurelles afin de transformer l'économie de subsistance

en un pôle d'affaires attractif, capable un jour de bousculer le classement des vingt nations africaines les plus performantes.

En théorie, l'un des principaux freins à cette performance comorienne reste le coût de la vie et le manque de compétitivité. En mai 2026, les Comores s'était vu hissé au rang de pays le plus cher dans la région en carburant, affichant des tarifs à la pompe bien supérieurs à ceux de Maurice, des Seychelles ou de Madagascar. De plus, l'économie comorienne reste lourdement tributaire des transferts d'argent de sa diaspora et souffre d'un manque crucial d'investissements privés et d'infrastructures de connectivité maritime selon les rapports de la Banque Centrale. Les échanges commerciaux intra-océan Indien représentent moins de 5% du commerce global selon les bilans économiques de la COI et de Cap Business Océan Indien, une faiblesse qui pénalise en premier lieu les petites économies comme les Comores.

Aticki Ahmed Ismael

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	85	62 500	127

FRAUDES SOCIALES :

La caisse de retraite tire la sonnette d'alarme

La Caisse nationale de retraite a tenu, le 4 juin dernier, une conférence de presse pour éclairer l'opinion publique sur une série de saisies affectant ses comptes, liées notamment au dossier de Saïd Bacar Mlatrende. Une affaire qui met en lumière les fragilités du système de retraite.

Face aux journalistes, la directrice générale, Fatoumia Mouigni, a tenu à replacer les faits dans leur contexte. Elle a longuement expliqué le cas de Saïd Bacar, un ancien employé de la BIC aujourd'hui retraité et bénéficiaire d'une pension versée par la caisse. Selon elle, la situation a basculé lorsqu'u-

ne enquête interne a révélé qu'un an après son départ à la retraite, l'intéressé avait repris une activité professionnelle au sein de la SNPSF. Or, la réglementation est claire, tout retraité qui reprend une activité rémunérée est tenu d'en informer la caisse, soit par courrier, soit par déclaration directe, afin de suspendre le versement de sa pension. « Cette démarche n'a pas été respectée », a affirmé la directrice générale, précisant que la caisse avait alors cessé les paiements dès la découverte de cette irrégularité.

S'ensuit une bataille judiciaire. Saïd Bacar saisit la justice, mais la caisse obtient gain de cause en première instance, puis en appel. Toutefois, un nouveau rebondissement survient lorsque l'affaire est

portée devant la Cour d'appel, où il finit par obtenir gain de cause « dans des conditions déplorables », selon Fatoumia Mouigni, qui évoque notamment l'absence de l'avocat de la caisse lors de l'audience. La caisse de retraite a indiqué son intention de se pourvoir en cassation. Depuis cette décision, l'ancien retraité multiplie les procédures de saisie sur les comptes de la caisse, aggravant une situation financière déjà jugée préoccupante. « Ces actions fragilisent davantage une institution qui repose sur un équilibre délicat entre cotisations et prestations », a-t-elle insisté.

La directrice n'a pas manqué de faire le lien avec une autre affaire qui défraie la chronique : celle de

Dhoiher Dhoulkamal. Elle estime que les deux dossiers relèvent d'un même phénomène de fraude sociale. « Nous faisons face à des pratiques qui mettent en péril la solidarité nationale », a-t-elle déclaré. Selon les chiffres avancés lors de cette conférence, près de 40 personnes seraient concernées par des situations similaires, cumulant pension de retraite et activité professionnelle sans déclaration préalable. Une réalité qui, selon la direction, pèse lourdement sur les finances de la caisse.

Fatoumia Mouigni a également rappelé les fondements du système de retraite. « Lorsqu'un agent travaille, il cotise pour sa retraite. Mais une fois à la retraite, ce qu'il perçoit repose en grande partie sur

la solidarité intergénérationnelle. » Un principe aujourd'hui fragilisé par les abus et les déséquilibres économiques. La directrice a reconnu les difficultés structurelles auxquelles fait face l'institution, notamment un problème d'adéquation financière. Elle a évoqué les retards de paiement observés par le passé et les faibles niveaux de pension : « Certains retraités vivent avec des montants inchangés, parfois autour de 100 000 francs comoriens, jusqu'à la fin de leur vie. » La caisse de retraite semble vouloir alerter autant qu'appeler à la responsabilité collective. Car au-delà des cas individuels, c'est bien la viabilité du système qui est en jeu.

Mohamed Ali Nasra

ÉTAT DE SANTÉ DE SAMBI :

Des fortes suspicions d'embolie pulmonaire

Les médecins ont détecté des signes en faveur d'une embolie pulmonaire, ce qui expliquerait l'aggravation de l'état de santé de l'ex-chef d'État, aujourd'hui âgé de 68 ans. Ce diagnostic devrait encore être confirmé par l'angiogramme thoracique que Sambï a passé mercredi soir à El-maarouf.

L'ancien président Ahmed Abdallah Sambï a été admis mercredi soir à l'hôpital El-Maarouf afin de passer un angiogramme thoracique. Cet examen constitue l'ultime étape de la contre-expertise requise par le parquet général, préalable à une éventuelle évacuation sanitaire à l'étranger. À son arrivée à 19h59 dans un pickup conduit par un gendarme, Sambï est descendu par le pied gauche, puis le droit. Il se fait aider par la suite pour s'asseoir dans un fauteuil roulant. L'ancien président qui fait 68 ans ce

vendredi s'offre à notre vue.

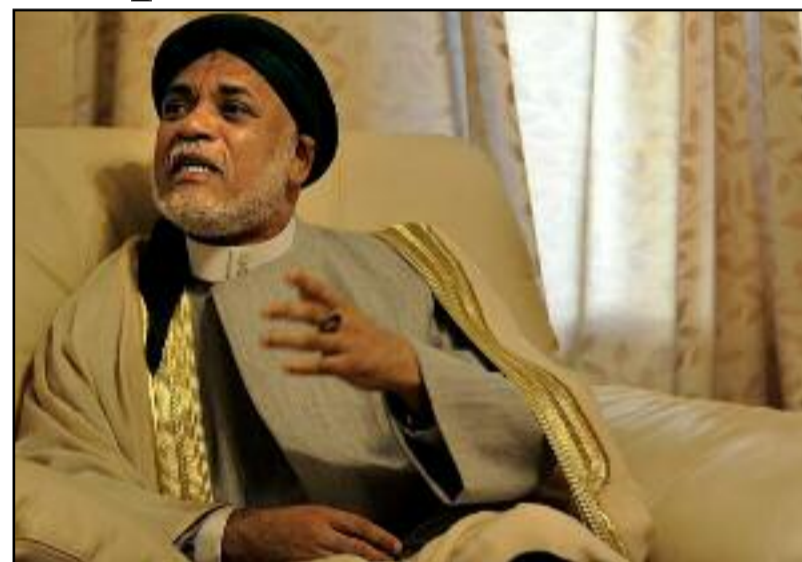
Il est apparu visiblement très fatigué. Prostré, sa tête penchée vers la droite, une main tenant la joue, inerte. On l'a dirigé vers le centre d'imagerie. Environ trente minutes plus tard, à 20h29, le tribunal est réapparu toujours en fauteuil, toujours prostré. L'air absent. À sa vue, une femme d'une cinquantaine d'années a éclaté en sanglots. Parvenu au niveau du véhicule, à hauteur du siège arrière, il n'a pas eu la force de soulever ses jambes. Ici aussi, il se fait aider pour monter à bord. Le pickup est reparti avec le prisonnier le plus célèbre des Comores, et sans doute le plus fragile.

Selon nos informations, l'angiogramme thoracique est destiné à valider ou réfuter l'embolie pulmonaire suspectée lors de précédents examens. Une fois disponibles, les résultats de ce scanner viendront

clôre le rapport médical destiné au procureur général, à qui, du moins théoriquement, revient la décision d'autoriser ou non une évacuation sanitaire. Attendu en principe hier, ce rapport crucial n'était pas encore disponible au moment où nous bouclions ces lignes.

A titre de rappel, le 5 mai dernier, le médecin personnel de Sambï avait été appelé en urgence à la résidence de l'ancien président, son patient ayant été victime d'une crise d'« asthénie généralisée » d'installation brutale, devenue chronique depuis lors. Le rapport médical initial, établi deux semaines plus tard, concluait déjà que son pronostic vital était « compromis » et qu'il nécessitait une évacuation à l'étranger.

Les vendredi 22 et samedi 23 mai derniers, à la suite des révélations de La Gazette des Comores, le ministre de la justice, le procureur



général et une équipe de médecins mandatés par la justice se sont rendus sur place, à Voidjou, pour évaluer la situation. C'est dans ce cadre de contre-expertise que des examens biologiques et cardiologiques, des scanners cérébral et abdominal,

et enfin cet angiogramme thoracique ont été prescrits par le collège de praticiens, en collaboration avec le médecin traitant de l'ex-président.

Toufé Maecha

ÉTAT DE SANTÉ DE SAMBI :

Des hauts dignitaires du pays appellent à la clémence

Plusieurs hauts dignitaires de la Nation, rejoints par d'anciens députés, ont adressé un nouvel appel au chef de l'État, Azali Assoumani, en faveur de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambï. Dans deux correspondances distinctes, ils plaident pour une mesure de clémence à caractère humanitaire, mettant en avant l'état de santé préoccupant de l'ancien chef de l'État ainsi que la nécessité de préserver la cohésion nationale.

Dans une lettre datée de ce 2 juin, plus d'une trentaine d'anciens députés de l'Assemblée de l'Union des Comores affirment agir : « dans une démarche d'humanité, de compassion et de préservation de l'intérêt

supérieur de la Nation ». Sans remettre en cause les prérogatives de la justice, les signataires insistent sur la dégradation de l'état de santé de l'ancien président, évoquée avec inquiétude par une partie de la population. Les anciens élus rappellent également l'attachement du peuple comorien aux valeurs islamiques de miséricorde, de pardon et de bienveillance. Selon eux, un geste de clémence « trouverait un écho favorable dans le cœur de nombreux Comoriens » et serait perçu comme un acte de grandeur conforme aux traditions nationales. Ils demandent ainsi au président de la République d'envisager une mesure permettant à Ahmed Abdallah Mohamed Sambï d'accéder à des soins médicaux appropriés.

Un second appel, formulé le 3

juin par d'anciens hauts dignitaires de l'État, vient renforcer cette requête. Parmi les signataires figurent d'anciens présidents d'institutions, des ex-vice-présidents de la République ainsi que d'anciens chefs d'assemblée. Dans leur lettre, ils insistent sur la dimension humaine de leur démarche, affirmant parler « au nom d'une exigence supérieure : celle de l'humanité ». Ces anciens responsables rappellent que près de neuf années se sont écoulées depuis la privation de liberté de l'ancien président. Ils évoquent « neuf longues années de séparation avec sa famille » et soulignent que son état de santé suscite désormais « de profondes inquiétudes ». Tout en reconnaissant la complexité des dossiers judiciaires, ils affirment que leur appel ne vise ni à contester les déci-

sions des institutions ni à rouvrir les débats politiques.

Les signataires mettent en avant la nécessité pour la nation de privilégier l'apaisement et la réconciliation. Dans un contexte marqué par des tensions persistantes, ils estiment qu'une libération de l'ancien chef de l'État constituerait « un acte de haute portée humaine, morale et nationale ». Un tel geste, ajoutent-ils, contribuerait à « réduire les fractures » et à renforcer la paix civile. L'argument historique est également partagé. Les auteurs de la lettre rappellent que les Comores ont célébré récemment le cinquantième anniversaire de leur indépendance, un moment propice, selon eux, à des décisions capables de marquer durablement la mémoire collective. « L'Histoire retient moins les différends que la capacité des

hommes d'État à les transcender », écrivent-ils.

Au-delà de la personne de Sambï, ces appels posent la question plus large de la réconciliation nationale et du rôle des dirigeants dans la construction d'un climat apaisé. Ils interpellent directement le président Azali, en soulignant que les responsabilités qui sont les siennes lui offrent l'opportunité de poser un acte « qui traverse les générations ». Pour l'heure, aucune réaction officielle n'a été rendue publique. Mais ces prises de position, émanant de figures ayant occupé de hautes fonctions au sein de l'État, pourraient peser dans le débat public et relancer les discussions autour d'un éventuel geste de clémence.

Mohamed Ali Nasra

Carburant aux Comores : les leçons du choc venu d'Ormuz (2ème partie)

Comment un choc pétrolier né à plus de cinq mille kilomètres de l'archipel s'est transformé, en une signature, en crise sociale. Et pourquoi la sortie passe moins par le prix que par la méthode.

On peut suivre une autre voie

Refuser l'indexation ne signifie pas refuser tout ajustement. Pour identifier la bonne réponse, je n'ai pas raisonné par intuition. Dans la note dont cet article est tiré, j'ai construit et comparé dix hypothèses de tarification, depuis deux scénarios de baisse jusqu'à plusieurs niveaux de hausse, chacune dérivée d'un critère explicite et évaluée sur les mêmes dimensions : effet budgétaire, incidence distributive par décile de revenu, impact sur l'indice des prix, et soutenabilité sociale et politique. De cette comparaison systématique se dégage une voie étroite mais nette, celle que je recommande.

Plutôt qu'une hausse brutale de 36 %, un relèvement calibré au seuil de tolérance sociale, de l'ordre de 12 %, maintient l'incidence du premier décile juste sous le seuil de rupture de 3 % de la consommation monétaire, tout en dégagant une marge budgétaire d'environ 4,9 milliards de francs. Sur cette somme, une fraction modeste, moins de 0,8 milliard, suffit à neutraliser intégralement le surcoût supporté par les trois premiers déciles, grâce à une compensation ciblée s'appuyant sur les dispositifs de filets sociaux déjà existants. Le solde, plus de 4 milliards, finance alors la réduction de la dette et l'investissement social. Le tableau ci-dessous restitue l'éventail complet des hypothèses et leur arbitrage.

Hypothèse

- Décision de mai
- Hausse 1 – couverture du coût rendu
- Hausse 3 – au-delà du seuil social
- Option idéale (recommandée)
- Option populaire
- Option optimale
- Baisse 1 – neutralité inflationniste
- Baisse 2 – plancher SCH

Critère

- arrêté
- vérité des prix
- borne haute testée
- seuil social + compensation
- acceptabilité politique
- efficacité budgétaire
- plancher de confort
- limite soutenable

Variation moyenne

- +36 %
- +28,8 %
- +18 %
- +12 %
- +5 %
- +3 %
- 1,4 %
- 3,7 %

Charge du plus pauvre

- 4,0 %
- 3,9 %
- 2,5 %
- 0 % après compensation
- 0,7 %

0,4 %
gain de pouvoir d'achat
gain de pouvoir d'achat

Effet budgétaire

- +14,7 Mds
- +11,8 Mds
- +7,3 Mds
- +4,9 Mds
- +2,1 Mds
- +1,3 Mds
- 0,6 Md
- 1,5 Md

Éventail des hypothèses analysées, des deux baisses aux hausses les plus fortes. La charge du ménage le plus pauvre se lit en part de son revenu ; l'effet budgétaire est annuel. L'option idéale est la seule à ramener cette charge à zéro tout en dégagant une marge substantielle. Calculs de l'auteur

Lue de haut en bas, cette grille résume tout l'arbitrage. La décision de mai et la couverture intégrale du coût rendu maximisent la recette, mais projettent le ménage le plus modeste bien au-delà du seuil de rupture, fixé à 3 % de la consommation monétaire. Les baisses protègent le pouvoir d'achat mais creusent le déficit. Les options intermédiaires, populaire et optimale, restent socialement supportables mais ne dégagent qu'une marge limitée. Une seule hypothèse concilie les trois objectifs : l'option idéale, qui relève les prix au seuil de tolérance sociale, neutralise entièrement le surcoût des ménages les plus pauvres par une compensation ciblée, et laisse à l'État plus de 4 milliards nets.

Ce résultat n'est pas un compromis mou : c'est un optimum de second rang, au sens économique du terme, le point où l'on capte le maximum de marge budgétaire sans franchir le seuil de soutenabilité sociale. La dernière hypothèse du tableau, la Hausse 3 à 18 %, le démontre par l'absurde : elle rapporte davantage, mais en portant l'incidence du ménage le plus pauvre à 2,5 % de sa consommation monétaire, soit au contact du seuil de rupture de 3 %, elle rouvre le risque social que la décision de mai avait fait éclater. Tout dépassement du seuil dégrade l'équilibre. C'est la borne que la politique tarifaire ne devrait pas franchir.

Le choc ne frappe pas que les ménages : le secteur privé et les banques

Un angle est trop souvent absent du débat sur le carburant : son effet sur les entreprises. Le gasoil n'est pas qu'une dépense de ménage, c'est un intrant de production. Il fait tourner le transport de marchandises, la pêche, le bâtiment, le commerce. Quand son prix bondit de 46 %, ce n'est pas seulement le plein du particulier qui renchérit, c'est le coût de presque tout ce qui se produit et se transporte dans l'archipel. La hausse de mai n'est donc pas qu'un choc de pouvoir d'achat : c'est aussi un choc d'offre, qui nourrit l'inflation par les coûts et fragilise un tissu d'entreprises déjà étroit, où l'industrie pèse moins de 10 % du produit intérieur brut.

Le système bancaire, qui devrait amortir ce choc, l'aggrave. Le crédit au secteur

privé ne progresse plus que de 1,6 % par an, contre près de 13 % deux ans plus tôt, parce que les banques prêtent en priorité à l'État, dont l'endettement bancaire a bondi de plus de 26 % en un an. Pendant ce temps, plus d'un crédit sur huit est déjà en défaut. Au moment précis où une entreprise de transport ou de pêche aurait besoin de trésorerie pour encaisser la hausse, le robinet du crédit est fermé. Elle réduit son activité, diffère ses paiements, ou ferme.

La réponse ne peut donc pas se limiter à protéger les ménages. Elle doit répartir le choc entre tous les acteurs. Côté entreprises, un abattement douanier ciblé sur le gasoil professionnel et un report des échéances fiscales jusqu'à la fin 2026 allègent la facture immédiate. Côté banques, un moratoire de six mois sur les échéances des secteurs touchés évite que des crédits sains ne basculent en défaut, pour un coût modeste au regard des pertes ainsi évitées. Mises bout à bout, ces mesures dessinent un partage clair, que résume le bilan par acteur.

Acteur

- État
- Ménages les plus pauvres
- Secteur privé
- Banques

Ce qu'il gagne (+) ou perd (-)

- Gain 4,9 ; compensation -0,7 ; abattement -0,5
- Surcoût -0,8 ; compensation +0,8
- Surcoût -1,3 ; abattement +0,5
- Portage -0,5 ; défauts évités +8,5

Position nette

- +3,7 Mds
- 0 Md
- 0,8 Md
- +8,0 Mds

Sens

- gagnant
- neutralisé
- charge allégée
- gagnant

Bilan par acteur sous l'option recommandée assortie des mesures, en milliards de francs par an. Le choc est réparti, aucun acteur n'est écrasé. Calculs de l'auteur.

La lecture est limpide. Sous l'option recommandée assortie de ces mesures, l'État conserve une marge nette de près de 3,5 milliards, après avoir financé la protection des ménages et le soutien aux entreprises. Le ménage le plus pauvre est ramené à zéro, entièrement compensé. Le secteur privé ne supporte plus qu'une charge résiduelle, allégée mais réelle, ce qui préserve sa part de responsabilité sans l'écraser. Et les banques sortent gagnantes, parce qu'il leur coûte bien moins cher d'accompagner que de laisser leurs crédits tomber en défaut. Personne n'est sacrifié, et c'est ce qui rend la réforme tenable.

La vraie leçon : une question de méthode

Au fond, la crise de mai dépasse la seule question du carburant. Elle interroge la capacité de l'État à exécuter une réforme



nécessaire sans la transformer en crise évitable. Annoncer une hausse sans avoir armé le filet social, fixer un prix sans concertation, c'est inverser l'ordre des opérations. La bonne séquence est connue : le filet d'abord, la règle ensuite, la transparence toujours.

Concrètement, trois chantiers doivent être ouverts sans attendre. D'abord, instaurer un prix administré et lissé, encadré par une règle de révision transparente et plafonnée, qui rende impossible le retour d'un arrêté surprise comme celui de mai. Ensuite, rendre opérationnel, avant toute hausse, un dispositif de compensation ciblée qui protège les ménages les plus exposés : c'est la condition pour qu'un ajustement nécessaire cesse d'être vécu comme une punition. Enfin, engager dès maintenant la sortie progressive de la dépendance au diesel, par le solaire et la géothermie du Karthala, seule manière de réduire durablement l'exposition de l'archipel aux soubresauts d'un détroit lointain. Ces trois chantiers ne relèvent pas de la technique budgétaire : ils relèvent d'un choix politique, celui de gouverner par la règle et la prévoyance plutôt que par l'urgence.

C'est ce choix que j'adresse autant aux citoyens, qui ont le droit de comprendre pourquoi et comment leurs prix évoluent, qu'aux dirigeants, qui ont la responsabilité de protéger les plus vulnérables tout en assainissant les finances publiques. Les deux objectifs ne s'opposent pas. La démonstration menée dans la note le prouve : il existe une voie qui dit la vérité des prix sans sacrifier les plus pauvres, et qui dégage des ressources sans rompre la paix sociale. Encore faut-il la choisir.

Le choc d'Ormuz n'a pas créé la vulnérabilité comorienne. Il l'a révélée. À l'archipel, maintenant, d'en faire le point de départ d'une souveraineté énergétique construite, plutôt que la répétition d'une réaction d'urgence. Car le prochain choc viendra, et la seule question qui vaille est de savoir si, cette fois, le pays y sera préparé.

Par Omar Ibn Abdillah,
Doctorant en économie

Consultant en Stratégie de développement Durable et Promotion des Investissements

CULTURE :

40 ans de coopération exposés à la CNDRS

Inaugurée le 3 juin au Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS), l'exposition « 40 ans de collaboration et de solidarité indianocéanique » vise à mettre en lumière quatre décennies de coopération régionale et à rapprocher les citoyens des réalisations concrètes de cette intégration.

Quarante ans de coopération régionale racontés en images. À l'occasion du 40^e anniversaire de l'Accord de Victoria, la Commission de l'océan Indien (COI) présente à Moroni une exposition retraçant quatre décennies d'actions au service des populations de la région. Accès à Internet, santé publique, pêche durable, entrepreneuriat ou encore artisanat : les œuvres exposées mettent en lumière les réalisations concrètes de la coopération indianocéanique et les femmes et les hommes qui en sont les acteurs. Dans son allocution, le directeur général du Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS), Tawwilou Mzé Hamadi, qui accueille cette exposition, s'est

dit « particulièrement heureux d'ouvrir les portes du centre à cette exposition qui retrace quarante années d'une aventure humaine, politique, culturelle et scientifique exceptionnelle ». Il a présenté l'Indianocéanie comme « une communauté de destin, façonnée par des siècles d'échanges, de migrations, de rencontres culturelles et de circulation des savoirs ». Il a également remercié l'ambassade de France pour son soutien au processus d'inscription des médinas des sultanats historiques des Comores sur la Liste du patrimoine mondial, prévue en juillet 2026.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, Mbae Mohamed, a insisté sur la dimension humaine de la coopération régionale. « Si le secrétaire général a rappelé les empreintes physiques et historiques de la COI sur notre sol, cette exposition vient humaniser notre bilan commun. Elle montre que derrière les projets techniques, il y a des visages, des parcours de vie et une culture partagée », a-t-il déclaré. Les visiteurs ont découvert une exposition richement documentée, composée de pan-

neaux explicatifs et de photographies illustrant les principaux domaines d'intervention de la COI. L'exposition met notamment en lumière les avancées réalisées dans les domaines de l'économie et de la connectivité, à travers le développement des échanges commerciaux, l'accompagnement de jeunes entrepreneurs ou encore le déploiement de câbles sous-marins ayant contribué à démocratiser l'accès à Internet dans la région. La pêche et l'économie bleue occupent également une place importante, avec la présentation du programme de marquage des thons mené entre 2006 et 2011 pour favoriser une gestion durable des ressources halieutiques.

Le parcours valorise en outre le tourisme et l'artisanat régional, à travers la promotion des savoir-faire locaux, des produits artisanaux et de l'attractivité touristique des îles de l'océan Indien. Plusieurs espaces sont consacrés à la culture et à la solidarité régionale, mettant en avant une identité indianocéanique commune, des initiatives de codéveloppement portées par des artistes de la région ainsi que des actions de proximité menées auprès



des communautés, notamment dans la lutte contre le VIH. Le secrétaire général de la COI, Ibrahim Norbert Richard, a rappelé que cette célébration marque avant tout quarante ans de vision et d'actions communes au service des populations de la région. Il a mis en avant les réalisations de la COI aux Comores, notamment dans les domaines des infrastructures, de la santé publique, de la protection civile, de la résilience climatique et des systèmes d'alerte précoce.

À travers les photographies exposées, le public découvre aussi

bien les bénéficiaires de ces programmes femmes, jeunes entrepreneurs, agriculteurs, pêcheurs et élèves que les acteurs qui les mettent en œuvre. Le vernissage a réuni plusieurs personnalités nationales et internationales, dont le ministre des Affaires étrangères, des représentants de l'Union européenne, de l'AFD et de la COI. Après Moroni, l'exposition poursuivra sa tournée à l'Université des Comores ainsi qu'à Anjouan et Mohéli.

El-Aniou Fatima

FENÊTRE FIFA :

Quand Ebola modifie le calendrier des Cœlacanthes

La situation sanitaire de plus en plus inquiétante, qui prévaut actuellement dans la région de l'Afrique des grands lacs a conduit la Fédération Royale Marocaine de Football et les autorités sanitaires du pays à annuler certaines rencontres, qui étaient prévues se dérouler à Marrakech. Et jusqu'à aujourd'hui, rien n'a filtré au niveau de la FFC concernant les deux rencontres des Cœlacanthes.

Si le Maroc est loin de l'épicentre de l'épidémie qui sévit actuellement en Afrique

des grands lacs, les autorités chériennes préfèrent prendre les devants et faire leur, l'adage vaut mieux prévenir que guérir. Tous les matchs, qui étaient prévus se dérouler au Maroc dans le cadre de cette fenêtre FIFA du mois de juin, ont été tout simplement annulés. Et parmi ces matchs, il y a celui des Cœlacanthes contre le Rwanda, un des pays qui se trouvent dans la région la plus touchée par le virus Ebola. Une déception pour les joueurs, mais au regard des dangers encourus, une sage décision de la part du gouvernement marocain, afin de préserver la santé de sa

population mais aussi celle des équipes présentes sur le sol marocain.

Dans une mini interview diffusée sur les médias de la Fédération de football des Comores, le sélectionneur national, Hubert Velud est d'ailleurs revenu sur la situation du Rwanda et sur le rassemblement en général. « C'est très difficile. Nous sommes mercredi c'est notre premier entraînement, on n'a pas pu avoir lieu ni lundi ni mardi. C'est un peu compliqué, la préparation est perturbée mais on s'adapte », dit-il. Et de rajouter : « Je pense que notre match contre le Rwanda

va être annulé, on va être avisé dans les prochaines heures s'il y'a une solution de remplacement. » D'après les informations recueillies auprès des personnes entourant la sélection, la FFC était en négociation avec plusieurs fédérations pour négocier sur une solution d'urgence pour remplacer le Rwanda, et permettre au Cœlacanthes de ne pas repartir du Maroc sans le moindre temps de jeu.

Ce qui est sûr, cette perturbation a fortement impacté le déroulé du programme des Cœlacanthes, comme l'a si bien résumé le sélec-

tionneur. « C'est notre premier entraînement et dans notre programme nous avons raté deux autres entraînements. » Et malgré toutes les difficultés rencontrées, le coach a su emménager un créneau pour permettre à l'équipe de rester dans les meilleures dispositions. « On a dû s'adapter, on a emménagé le programme et travailler surtout tactiquement même si les joueurs ont des coupures mais ça va on s'adapte. » En attendant une issue finale, les supporters continuent de ronger leur frein.

Imtiyaz

HABARI ZA UDUNGA

Le "client-roi", un concept inconnu dans les îles de la lune

Dans la plupart des pays du monde, sauf chez nous diraient les mauvaises langues, tous les services commerciaux publics et privés appliquent le principe du client-roi. C'est à dire que l'on fait toujours le nécessaire pour que le client soit satisfait du service qu'il est en droit d'attendre.

Dans les îles de la lune, on est loin de ce monde-là. Au contraire, c'est le client qui doit se plier aux desiderata des prestataires de services. Il n'est pas rare qu'en taxi, on vous traîne devant une station d'essence et des fois le soleil vous rentre dans la

figure pendant plusieurs minutes, tandis que le taximan ne daigne vous demander des excuses pour ce désagrément. Qu'est ce qui l'empêche de mettre d'abord l'essence avant d'aller à la pêche aux passagers ? Un jour un ami enseignant qui voulait se rendre au boulot, prend un taxi place de l'indépendance et quel ne fut son étonnement de voir le taximan se diriger vers la station de taxis de Gobadju, arrêter le moteur, descendre de voiture pour dit-il, attendre d'éventuels passagers.

Combien de fois, dans les administrations publiques, vous devez courber l'échine pour qu'on daigne

vous occuper de vous ? Il n'est pas rare qu'avant de se déplacer dans une administration quelconque, l'on ne vous pose l'éternelle question : « Yekutsudjuwa mdru yiho ? ». En effet, si par malheur, vous n'avez pas une connaissance dans le service, il faut avoir le cœur solide, car devant vos yeux ahuris, vous assisterez de visu à des passe-droits sans la moindre gêne. Ne parlons plus des services comme dans les entreprises parapubliques, où l'absence de concurrence place les employés en haut d'un piédestal. Il suffit de voir comment sont gérées les permanences dans ces entreprises pour

mesurer le peu de cas dont elles accordent aux consommateurs que nous sommes !

On parle souvent de réforme des entreprises publiques et de la fonction publique. Il faudrait d'abord commencer à définir cette notion de "public". Les clients que nous sommes, sont avant tout des citoyens. Et ces citoyens ont le droit d'être traité avec égard par ceux et celles qui sont sensés être à leur service. Mais quand on perçoit la réalité, on peut émettre des sérieux doutes sur la volonté du microcosme de changer cet état de fait. Ne parlons pas des permanences des pharmacies où il est

inconcevable qu'une ville comme Moroni, il n'existe le week-end, une seule pharmacie de garde et que surtout certaines de ces pharmacies ne disposent pas de la plupart des médicaments idoines.

Le malade doit prendre son mal en patience, sans jeux de mots, jusqu'au lundi. On attend toujours que les Ordres des médecins, pharmaciens et autres qui sont en place, sauront mettre un peu d'ordre dans ce maquis déambulatoire. Le client sera traité comme "un roi" le jour où les poules auront des dents, ricane sous cape, le citoyen de base.

Mmagaza

RISQUE EBOLA

La gendarmerie de Mohéli sensibilise les villages côtiers

Face aux inquiétudes suscitées par l'arrivée de migrants en provenance des pays des grands lacs, le Groupement de la gendarmerie de Mohéli a lancé une campagne de sensibilisation dans plusieurs localités de la région de Djando.

L'objectif est d'informer la population sur les mesures de prévention à adopter pour limiter tout risque de propagation du virus Ebola et renforcer la vigilance communautaire.

Le Groupement de gendarmerie de Mohéli a effectué, ces derniers jours, une tournée de sensibilisation dans plusieurs localités de la région de Djando, notamment à Itsamia et Hagnamoida. Cette initiative vise à informer les habitants sur les comportements à adopter face au risque potentiel de propagation de la maladie à virus Ebola. Cette campagne intervient dans un contexte marqué par l'arrivée de nombreux migrants en provenance de la République démocratique du Congo (RDC). Bien que les autorités sanitaires n'aient signalé aucun cas sur l'île, la

gendarmerie estime nécessaire de renforcer la vigilance et de rappeler les mesures de précaution recommandées par les services de santé.

Au cours de ces rencontres, les gendarmes ont insisté sur l'importance du respect des consignes sanitaires afin de prévenir toute introduction de maladies contagieuses. Ils ont notamment rappelé que certaines épidémies, dont la maladie à virus Ebola, sévissent encore dans certaines régions de la République démocratique du Congo (RDC), ce qui justifie une surveillance accrue des mouvements de populations. Les autorités ont invité les habitants à éviter tout contact physique direct avec les migrants nouvellement arrivés avant leur prise en charge et leur évaluation par les agents de santé compétents. Les poignées de main, les soins apportés aux personnes malades ainsi que la manipulation d'effets personnels sont particulièrement déconseillés tant que les contrôles sanitaires n'ont pas été effectués.

La gendarmerie a également encouragé la population à signaler rapidement aux autorités locales et



aux services de santé toute situation jugée suspecte ou toute personne présentant des symptômes inhabituels. Selon les responsables de cette campagne, la prévention et la coopération de la population constituent les meilleurs moyens de protéger les communautés contre les risques sanitaires. Il convient de rap-

porter que les deux dernières vagues de migrants arrivées à Hamavouna, dans le sud-est de l'île, puis plus récemment à Nioumachoi, ont presque entièrement quitté Mohéli de manière progressive. Selon des sources concordantes, ces migrants auraient pris la direction de Mayotte. À travers cette opération

de proximité, le Groupement de la gendarmerie entend contribuer aux efforts de prévention et de sensibilisation, tout en rassurant les habitants sur la mobilisation des autorités pour préserver la santé publique sur l'île.

Riwad

EXAMENS NATIONAUX 2025-2026 :

Le concours d'entrée en 6e repoussé au 14 juillet prochain

Initialement programmé le 30 juin, l'examen de passage en sixième se tiendra finalement le 14 juillet prochain, conformément à l'arrêté ministériel n°26-03 portant modification du calendrier des examens nationaux. Ce report s'explique par les perturbations engendrées par la grève des enseignants du secteur public, qui a paralysé les établissements scolaires pendant plus d'un mois.

La grève des enseignants du secteur public continue d'avoir des répercussions sur le système éducatif. Afin de rattraper le retard accumulé dans l'exécution des programmes scolaires, le ministère de l'éducation nationale a procédé à une révision du calendrier des examens nationaux de la session 2025-2026. Dans un arrêté récemment publié, modifiant l'arrêté n°25-15 de novembre dernier por-

tant fixation des dates des examens de fin d'année scolaire, le ministère a annoncé de nouvelles échéances pour les différents examens. Cette décision vise à adapter l'organisation des épreuves au contexte marqué par plusieurs semaines de perturbations dans les établissements publics.

L'examen de passage en 6ème, initialement prévu le 30 juin, se tiendra finalement le 14 juillet prochain.

Les candidats disposeront donc d'un délai supplémentaire pour achever leurs préparations. Concernant le baccalauréat général, les épreuves écrites se dérouleront du 18 au 21 juillet 2026. Les résultats du premier groupe seront proclamés le 4 août. Les candidats admissibles aux épreuves du second groupe, communément appelées oraux de rattrapage, passeront leurs examens du 8 au 10 août. Les résultats définitifs seront publiés le 13 août. Le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) est également concerné par ce réaménagement. Initialement programmé à partir du 18 juillet, l'exa-

men se déroulera finalement du 25 au 27 juillet. Les résultats du premier groupe seront connus le 6 août. Les épreuves orales se tiendront du 9 au 11 août, tandis que la délibération finale est fixée au 14 août 2026.

À travers cette réorganisation, le ministère de l'Éducation nationale entend garantir le bon déroulement des examens tout en tenant compte des perturbations enregistrées au cours de l'année scolaire. La publication des résultats du BEPC, le 14 août, marquera officiellement la clôture de l'année scolaire 2025-2026.

Kamal Gamal



Ministère education0.

Photo d'illustration



Pharmacie de garde

Pharmacie des Comores: 773 22 73

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward

A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lgazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45